

Étiquetage des pneus : Euromaster conseille ses clients !

jeudi, 18 octobre 2012



Pour Euromaster, cette nouvelle réglementation est une véritable opportunité pour améliorer la proximité, le conseil et la qualité de service auprès de ses clients. Avec ses équipes préparées depuis un an, le réseau met maintenant en place un dispositif de sensibilisation et d'information dans chacun de ses centres. L'objectif est d'accompagner et de conseiller le conducteur dans le choix et le bon usage de ses pneus.

Si le pneu reste un produit technique, la nouvelle étiquette est pédagogique. Elle aide le consommateur dans le choix de ses pneumatiques selon trois critères :

- Les économies de carburant, par la mesure de la consommation d'énergie et des rejets de CO₂ au travers de la résistance au roulement (pour ce critère, la lettre D n'est pas prise en compte).
- L'adhérence sur sol mouillé ou la performance de freinage sur sol mouillé (pour ce critère, les lettres D et G ne sont pas prises en compte).
- Le bruit extérieur ou le nombre de décibels émis par le pneu.

Pour choisir, c'est simple : pour les 2 premiers critères, plus la lettre se rapproche de A, plus la performance est bonne. Pour le calcul de la nuisance sonore, moins le nombre d'ondes (1, 2 ou 3) est important, moins le pneu est bruyant.

A titre d'information, les conseils que distille Euromaster peuvent être utiles à vos clients :

Ce qu'il faut faire	À quel moment ?	Pourquoi?
Contrôle de la pression de Gonflage.	Tous les mois.	Un pneu sous-gonflé de 20% plus sur la consommation de carburant.
Le gonflage à l'azote.	Tous les 3 mois.	Le gonflage à l'azote réduit la déperdition de pression.
Contrôle de l'alignement (géométrie, équilibrage).	À chaque changement de pneu ou de roue.	Le mauvais alignement peut entraîner une surconsommation de 4% du carburant et une usure des pneus plus rapide.
Système de freinage (liquide, plaquette de freins).	Tous les 2 ans ou tous les 40 000 km.	Au-delà de 50 % d'usure, les plaquettes de frein sont plus efficaces. Changées trop tard, elles peuvent endommager les disques.
Contrôle des amortisseurs.	Tous les 60 000 km.	Les amortisseurs jouent un rôle important au freinage dans la stabilité du véhicule.